



**FORÊTS
ALTER
NATIVES
DU JURA**

INFOLETTRE n°15

Juin 2022

FAJ se dote de nouveaux outils de communication sur le web.

Un espace public : On y trouve des articles écrits ou transmis par les adhérents. Des commentaires peuvent y être attachés où tout un chacun peut réagir.

Une lettre hebdomadaire transmet par mail les derniers articles parus.

Abonnez vous pour ne rien manquer !

- Un espace adhérents :

Mêmes fonctions mais ici les articles sont réservés aux adhérents !

C'est le moment **d'adhérer** ou de ré-
adhérer !

<https://www.forum.foretsalternativesjura.ovh/>



Prochaine sortie:

Samedi 09 Juillet - 9h30

RDV à la salle polyvalente de Courbouzon
Thématique:

"Comment gérer des parcelles dans différents états pour de la production de bois local"

Animé par Willy et Geoffrey

Possibilité de covoiturage:

Contactez Geoffrey au 06.56.71.01.77



9 juillet à Courbouzon 9H30
salle polyvalente
rue de la Nue
(Tél. 06 56 71 01 77)

Retour sur la sortie à Moirans

Sortie forêt du samedi 11 juin – à l’initiative de Geoffrey Lespagnol et de Rémy Bessot – groupe de 13 personnes.

Pour la première fois, les adhérents de FAJ ont eu l’occasion de se placer dans la situation de l’acheteur, face aux deux propriétaires : Claude Perrard et Michel ...

Nous avons parcouru à pied deux parcelles qui ont un peu la même histoire : à partir d’une forêt ancienne d’épicéas dont on voit encore de grosses souches, la régénération naturelle de sapins - épicéas s’est installée et constitue le nouveau peuplement. En voyant les ruines de la grange du Roselet nous avons pu imaginer ces terrains autrefois exploités pour l’agriculture et l’élevage, avant l’implantation de la pessière, probablement issue de plantation, qui a elle-même disparu aujourd’hui. Deux captages plus récents ne servent plus que de réserve éventuelle pour les pompiers.

Divers sujets techniques ont été développés que vous pouvez retrouver en détail dans [l’espace adhérents ici](#), notamment les essences, l’usage du relascope et la surface terrière, le compas forestier, la typologie des peuplements, l’estimation matière et argent etc...



Le mot du trésorier

La mise en place de nouveaux outils de communication est l'occasion de vous inviter à adhérer ou à ré-adhérer. Les anciens qui ne sont plus à jour de cotisation seront destinataires d'un formulaire de cotisation manuel.

Cependant, il n'est pas nécessaire de tarder et nous attirons votre attention sur les avantages de payer sa cotisation en ligne via la plateforme Yapla.

- Le moindre avantage pour vous, mais important pour le trésorier, c'est le rappel automatique fait par le robot de Yapla lorsque la cotisation arrive à échéance et le versement transmis automatiquement à la banque sans manipulation manuelle de chèque.

- Le plus important, notamment pour les anxieux qui ont tendance à cotiser deux fois par chèque dans l'année, pour être sûr, comme pour les négligents qui attendent d'éventuelles relances du trésorier, c'est de pouvoir retrouver à tout moment dans son compte Yapla [l'historique](#) de ses paiements.

Le label bas carbone comment ça marche ?

Pourquoi un label bas carbone ? Le label bas carbone n'est pas un dispositif d'aide à proprement parler, mais un label garantissant une qualité des projets, avec un haut niveau d'exigence économique, sociale et environnementale.

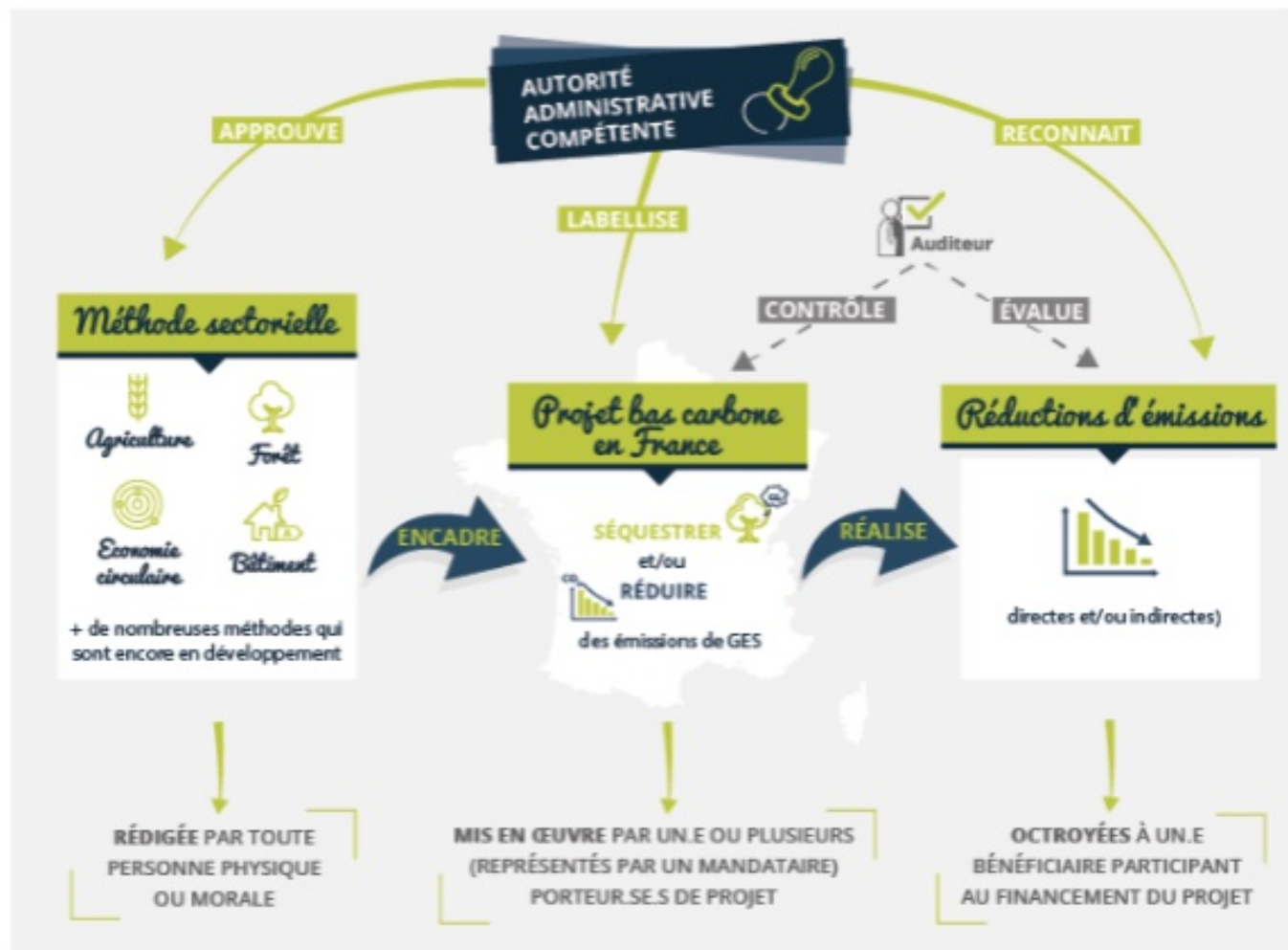
A qui s'adresse-t-il ? A tout le monde ; entreprises, collectivités, et même des particuliers qui souhaitent avoir une contribution carbone après avoir calculé leur empreinte carbone .

Comment cela fonctionne ? Il s'agit d'une initiative volontaire ; pour bénéficier de ce Label bas-carbone, les projets doivent se référer à une méthode approuvée, laquelle précise :

LABEL BAS CARBONE

INFC compensation carbone

www.info-compensation-carbone.com



- le diagnostic ou point de départ et le projet,
- la démonstration de l'additionnalité, c'est-à-dire en quoi la gestion va aller au-delà de la réglementation et de la pratique courante,
- le calcul des réductions d'émissions du projet carbone
- et les modalités de vérification des projets (audit) par un tiers indépendant.

Depuis le 01 mars 2022 ce sont les DREAL qui suivent les projets et donc les préfets de région qui les valident. Une fois reconnues, ces réductions d'émissions sont inscrites sur le registre dédié : pour chaque réduction d'émission il est ainsi possible de connaître le porteur de projet ainsi que le(s) financeur(s) du projet. Ces réductions d'émissions ne sont ni transférables, ni échangeables.

Quels sont les projets carbone identifiés pour les forêts ?

Pour l'instant quatre catégories de projets identifiés sont labellisables :

- les projets de boisement : à partir de terres non cultivées, ou de friches embroussaillées
- les projets de reboisement : cas de forêts en situation d'impasse sylvicole, parce que dégradées pour des causes diverses (attaques sanitaires, tempêtes, incendies, ...)
- les projets de conversion de taillis en futaie (balivage)
- les projets de sylviculture du pin d'Alep (zone méditerranéenne, avec l'objectif de diminuer la sensibilité à l'incendie dans ces zones)

Existe-t-il d'autres catégories de projets labellisés ? Actuellement non. Mais des développements sont probables ?

Comment est calculée la compensation carbone ?

L'objectif de cette taxe est d'atteindre 100 €/tonne de CO2 d'ici 2030, voire plus. Initialement à 7 €/tCO2 en 2014, elle a donc continuellement augmenté. L'objectif du gouvernement est de financer un million de tonnes de CO2 dans les trois prochaines années avec le label bas carbone.

En savoir plus ? Tapez « label bas carbone » ou « taxe carbone » « tarif tonne CO2 »

Vous renseigner pour un projet ? Entre autres contactez l'antenne CRPF de votre département. (Centre Régional de la Propriété Forestière)